Image not found or type unknown

Vente immobilière et dégradations potentielles

Par **Voiciunpseudo**, le **10/04/2024** à **19:49**

Bonjour,

Nous sommes à deux mois de la date butoir de signature de l'acte de vente. Nous sommes les acheteurs. De notre côté tout va bien, mais du côté vendeur ça veut se désister avec force.

Nous avons peur que la maison soit dégradée avant la signature de l'acte, notamment entre notre visite (si elle est possible) et la signature de l'acte. A supposer qu'une visite soit possible avant signature, à moins que la visite termine sur le trajet vers le notaire, nous n'avons aucune garantie que la maison ne sera pas dégradée. Donnez moi 10 minutes et un marteau, vous imaginez la scène. Cependant l'acte de vente est clair : nous achetons en l'état.

Le comportement des vendeurs nous mène à penser qu'une dégradation est possible. Comment nous en préserver ou du moins être en mesure de prouver notre bonne foi aux yeux de la loi/des assureurs ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **10/04/2024** à **20:09**

Bonjour

Une visite est en général possible la veille ou le jour de la signature. Si le vendeur refuse c'est suspect.

Ensuite il est important de faire assurer le bien dès la prise de possession.

Votre notaire doit vous conseiller sur la meilleure stratégie.

Par **Voiciunpseudo**, le **10/04/2024** à **21:06**

Merci de votre réponse.

Le cas de figure que j'évoque est celui d'une dégradation entre la visite et la signature finale et comment s'en protéger.

Par **Visiteur**, le **10/04/2024** à **21:09**

Demandez à votre notaire de séquestrer le prix de vente (ou une partie du prix) le temps de vérifier que le bien est conforme.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés